



SÉNÉGAL

ETATS FINANCIERS 2018



**BANK OF AFRICA**

Groupe BMCE BANK





# Sommaire

---

Chiffres clés et Analyse Financière 3-4

---

Faits marquants 6

---

Bilan et compte de résultat 7-9

---

Engagements citoyens 10

---

Notes d'annexes 11-41

---





**Date d'ouverture**

Octobre 2001



**Capital au 31/12/2018**

24 milliards de F CFA



**Introduction en Bourse**

Octobre 2014



**Conseil d'Administration  
au 31/12/2018**

Alioune N'Dour DIOUF, Président  
AXA SENEGAL, représentée par  
Alioune DIAGNE  
Amine BOUABID  
Abderrazzak ZEBDANI  
Abdoulaye SEYDI  
SDIH, représentée par Mohamed A. SOW  
BOA WEST AFRICA, représentée par  
Abderrazzak ZEBDANI  
BMCE BANK, représentée par  
Amine BOUABID



**Commissaires aux Comptes**

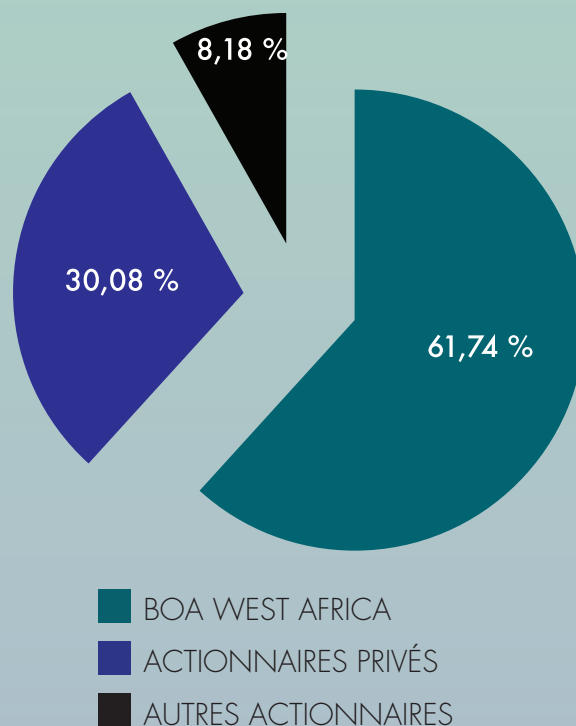
MAZARS SÉNÉGAL  
EUREKA AUDIT & CONSEILS



**Siège social**

BANK OF AFRICA - Immeuble Elan  
Route de Ngor,  
Zone 12, quartier des Almadies  
Dakar - SÉNÉGAL  
Tél. : (221) 33 865 64 67  
Fax : (221) 33 820 42 83  
SWIFT : AFRISNDA

**Principaux actionnaires au 31/12/2018**



**Analyse financière**

BANK OF AFRICA – SENEGAL (BOA-SENEGAL) est le 2e réseau bancaire du pays avec 58 agences. Dans un environnement concurrentiel rude, la Banque affiche en 2018 des emplois de la clientèle nette en légère hausse (+0,5 %) à 241 382 millions de F CFA. Pour financer ces emplois, les dépôts de la clientèle s'affichent à 290 746 millions de F CFA, contre 274 314 millions de F CFA un an plus tôt .../...



information@boasenegal.com  
www.boasenegal.com



## Chiffres clés 2018

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	274 314	290 746	6,0 %
Créances clientèle	240 239	241 382	0,5 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	55	58	5,5 %
<b>Structure</b>			
Total bilan	459 147	449 936	-2,0 %
Fonds propres (avant répartition)	34 093	38 335	12,4 %
Effectif en fin de période	445	448	13,3 %
<b>Résultat</b>			
Produit Net Bancaire	24 819	24 949	0,5 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	14 210	16 112	13,4 %
Résultat Brut d'Exploitation	10 609	8 837	-16,7 %
Coût du risque en montant	910	315	-65,4 %
Résultat Net	11 389	8 509	-25,3 %
Coefficient d'exploitation	57,3 %	64,6 %	
Coût du risque	0,4 %	-0,01 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	2,3 %	1,9 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	35,9 %	23,5 %	
<b>Solvabilité</b>			
Tier 1	27 990	29 868	
Tier 2	5 248	3 149	
Risk Weighted Asset (RWA)	350 441	371 109	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	9,5 %	8,9 %	

+ 6,0 %

Dépôt clientèle

Ressources de la clientèle

274 314 millions F CFA  
2017290 746 millions F CFA  
2018

Créances sur la clientèle

+ 0,5 %

PNB

+ 0,5 %

.../... Concernant les indicateurs clés, le Produit Net Bancaire (PNB), en accroissement annuel de 1 %, s'établit à 24 949 millions de F CFA à fin décembre 2018. Après imputation des charges de structure, le Résultat Brut d'Exploitation, en baisse de 17 % par rapport à 2017, est de 8 837 millions de F CFA en fin d'exercice. Avec l'augmentation des frais généraux et la quasi-stagnation du Produit Net Bancaire, le coefficient d'exploitation est de 64,6 % au 31 décembre 2018. Dans le cadre de l'assainissement du portefeuille clients, le coût du risque s'affiche à 0,4 % au terme de l'exercice 2018. Le résultat net enregistre une baisse de 25 % par rapport à fin décembre 2017, pour s'afficher à 8 509 millions de F CFA au 31 décembre 2018.

Le total bilan, résultant de l'évolution des encours emplois – ressources, apparaît à 449 936 millions de F CFA contre 459 147 millions de F CFA un an auparavant.

Pour ce qui est de l'analyse de la rentabilité, BOA-SENEGAL annonce un ROA de 1,9 %, en baisse de 0,4 point par rapport à l'exercice précédent. La rentabilité des fonds propres a connu également une baisse de 12,8 points pour s'établir à 23 %.

A l'exception du ratio de division des risques et de la limite sur les immobilisations hors exploitation, les autres ratios réglementaires sont tous respectés, notamment le ratio de solvabilité à 8,9 % contre une norme réglementaire de 8,6 %.

**Performances significatives** (en milliards de F CFA)

Dépôts clientèle

290,7 +6,0 %

2018	
2017	274,3

ROE

23,5 %

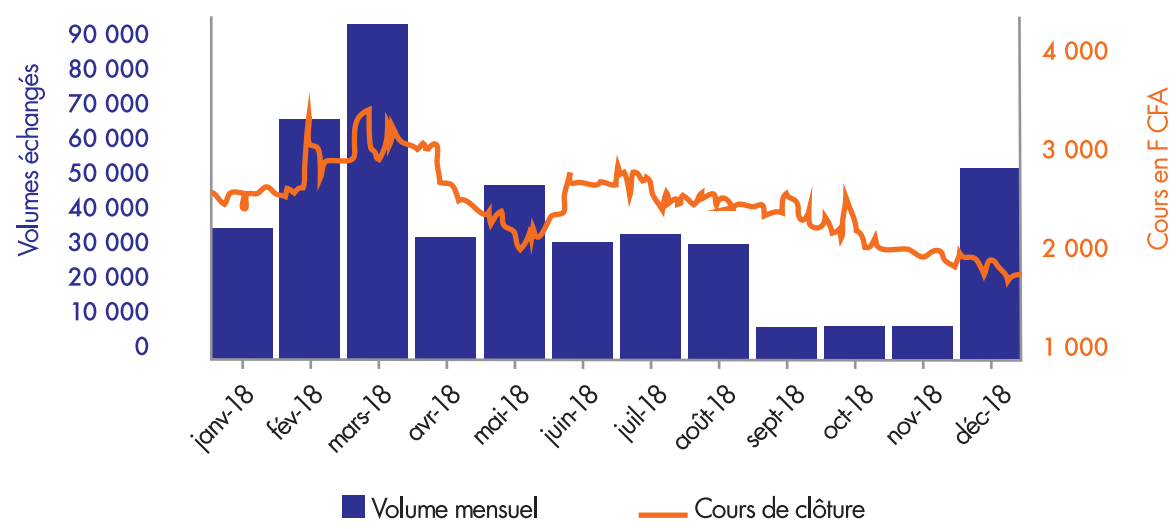
2018	
2017	35,9

**Performances boursières** (en F CFA)

	2016	2017	2018	TCAM*
Cours de clôture au 31/12	2 350	2 500	2 020	-7,3 %
Performance annuelle	-40,5 %	6,4 %	-19,2 %	
Bénéfice par action	338	475	355	44,9 %
Fonds propres par action	1 222	1 421	1 597	14,3 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	56,4	60,0	48,5	-7,3 %
Dividende par action	56	178	178	78,3 %
Rendement du dividende	1,77 %	2,22 %	8,8 %	
Price Earning Ratio	13,9x	5,3 x	5,7 x	
Price to Book	1,9x	1,8 x	1,3 x	

(\*) Taux de croissance annuel moyen

**Evolution du cours du titre et des volumes échangés**



## Faits marquants

## Janvier

- Ouverture de l'Agence de Louga, ville située à 200 kms au nord-ouest de Dakar et de celle de Diourbel, à 160 kms à l'est de la capitale.

## Février

- Ouverture de 3 Agences : 2 dans la région de Matam, 700 kms à l'est de Dakar, la 3e à Diawara, ville frontalière entre le Sénégal, la Mauritanie et le Mali.

## Mars

- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée de la Femme.

## Avril

- Ouverture de l'Agence Touba 28, ville située à 200 kms à l'est de la capitale.

- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2017 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

## Septembre

- Ouverture de 2 Agences à Dakar : l'Agence Raffanel, dans le quartier du Plateau et l'Agence Dior, dans le quartier des Parcelles assainies.

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.

## Novembre

- Ouverture de l'Agence Kaffrine, ville du centre-ouest du pays, à 300 kms de Dakar.

## Décembre

- Ouverture de l'Agence Richard-Toll, à 400 kms au nord-ouest de la capitale.



Inauguration de l'Agence Touba 28



Présentation des vœux 2019



Passation de service



Inauguration de l'Agence Diawara

Bilan comparé des deux derniers exercices		(en F CFA)	
<b>ACTIF</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	16 710 839 846	22 118 700 869	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	142 025 842 536	115 403 233 054	
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	17 410 697 061	20 735 626 610	
CRÉANCES SUR LA CLIENTELE	240 239 373 669	241 381 708 900	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE			
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1 438 324 606	1 438 324 606	
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS			
AUTRES ACTIFS	3 280 075 590	4 746 967 602	
COMPTES DE RÉGULARISATION	8 561 630 264	12 327 529 807	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	791 080 557	653 540 557	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			
PRÊTS SUBORDONNÉS	100 000 000	100 000 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	888 800 841	694 884 649	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 700 757 576	30 335 061 397	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>459 147 422 546</b>	<b>449 935 578 052</b>	

<b>HORS BILAN</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	130 357 277 069	127 451 141 013	
* engagements de financement	15 199 425 395	13 372 414 984	
* engagements de garantie	115 157 851 674	114 078 726 029	
* engagements sur titres			

(en F CFA)

<b>PASSIF</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
BANQUE CENTRALE, CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	136 628 495 439	103 765 642 507
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTÈLE	274 313 799 131	290 746 082 501
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	916 160 655	1 139 664 330
COMPTES DE RÉGULARISATION	6 891 329 060	9 981 006 345
PROVISIONS	1 057 000 649	720 525 948
EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNÉS ÉMIS	5 247 656 001	5 247 656 001
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	34 092 981 611	38 335 000 420
CAPITAL SOUSCRIT	24 000 000 000	24 000 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL		
RÉSERVES	3 267 235 239	4 784 282 446
ECARTS DE RÉÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU	-4 562 865 125	1 042 032 498
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 388 611 497	8 508 685 476
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>459 147 422 546</b>	<b>449 935 578 052</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>302 242 229 973</b>	<b>304 961 253 165</b>
* engagements de financement		
* engagements de garantie	302 242 229 973	304 961 253 165
* engagements sur titres		



Résultat comparé des deux derniers exercices		(en F CFA)	
RÉSULTATS	2017	2018	
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	30 099 173 781	27 868 534 036	
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-13 493 673 798	-13 045 823 104	
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	90 081 691	98 322 264	
COMMISSIONS (PRODUITS)	5 465 445 238	8 842 517 676	
COMMISSIONS (CHARGES)	-263 031 739	-285 781 624	
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION			
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ET ASSIMILÉS	-12 688 496	34 133 354	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 763 686 584	3 845 927 439	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 829 912 552	-2 409 293 669	
PRODUIT NET BANCAIRE	24 819 080 709	24 948 536 372	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-12 610 690 702	-14 205 280 888	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-1 599 128 818	-1 906 295 533	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 609 261 189	8 836 959 951	
COÛT DU RISQUE	909 600 558	314 526 334	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11 518 861 747	9 151 486 285	
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIF IMMOBILISÉS		116 296 415	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 518 861 747	9 267 782 700	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-130 250 250	-759 097 224	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>11 388 611 497</b>	<b>8 508 685 476</b>	

## Engagements citoyens

A travers sa fondation d'entreprise, BANK OF AFRICA – SENEGAL (BOA-SENEGAL) oeuvre pour la protection de l'environnement et agit pour le développement des communautés.

BOA-SENEGAL soutient les initiatives socioculturelles et environnementales visant à l'amélioration du cadre de vie, au développement durable et à l'émancipation de la culture et des valeurs sénégalaises.



Sponsoring de l'événement sportif « Traversée Dakar - Gorée »



Inauguration des Agences de Diawara (à gauche) et de Ounaré (à droite)

## Annexes

### **1** Note sur les principes et méthodes comptables

#### ***A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA***

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

#### ***B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement***

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La séparation des exercices
- La prudence
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

#### **Créances sur la clientèle**

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique notamment les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance.

Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation à l'ancienne instruction n°94-005, portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Aussi, les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances restructurées ayant fait l'objet de mesures de renégociation, consistent en des concessions envers une contrepartie qui éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Les changements au niveau des règles de déclassement et de provisionnement des CDL sont :

- les impayés datant de plus de 90 jours sont déclassés en CDL ainsi que les comptes débiteurs sans mouvements créditeurs significatifs (montant cumulé des mouvements créditeurs inférieurs aux intérêts débiteurs) contre une durée de 180 jours dans l'ancienne réglementation pour déclasser les impayés ;
- les créances douteuses et litigieuses (CDL) non couvertes par des garanties éligibles sont provisionnées à hauteur de 20% dès leur déclassement en CDL. La provision est portée à 50% au bout de trois mois puis à 100% neuf mois après le transfert en CDL.

L'ancienne réglementation exigeait le provisionnement à 100% des engagements dès leur déclassement en CDL.

- les engagements à long terme accordés aux salariés se chiffrent à 2 529 793 213 F CFA ;

- les créances restructurés : créances ayant fait l'objet de mesures de renégociation consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers ;
- les créances douteuses ou litigieuses : créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

### **Créances et dettes en devises**

Conformément à l'instruction 029-11-2016 du PCBR relative à la comptabilisation et à l'évaluation des titres, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

Il faut noter que l'article 5 de l'instruction dispose que les banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value ;
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance ;

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux.

Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

### **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Selon les dispositions de la nouvelle Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 1 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années ;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année ;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année ;
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année ;
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

<b>Constructions</b>	<b>3,33 %</b>
<b>Matériel de transport</b>	<b>20 %</b>
<b>Aménagements et installations</b>	<b>10 %</b>
<b>Mobilier et matériel de bureau, outillage (selon nature)</b>	<b>10 %</b>
<b>Matériel et logiciel informatique</b>	<b>20 %</b>

## 4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

### 4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

**Par exemple**, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
<b>A. CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES</b>		
	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations. Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	L'impact négatif de ce retraitement se chiffre à : - 4 017 562 068 sur les capitaux propres.
<b>B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS</b>		
	Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

#### 4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs : « pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	<b>13 371 124 169</b>	<b>4 172 598 354</b>	<b>437 695 535</b>			<b>17 981 418 058</b>	<b>17 657 059 561</b>
<b>COMPTES ORDINAIRES CHEZ LES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS - DÉBITEUR</b>	<b>13 311 024 261</b>	<b>4 134 589 750</b>	<b>437 695 535</b>			<b>17 883 309 546</b>	<b>14 187 382 334</b>
BANQUES CENTRALES	13 311 024 261						9 789 607 088
BANQUES ET CORRESPONDANTS (NOSTRI)		4 134 589 750					4 396 425 339
CRÉANCES RATTACHÉES SUR BANQUES ET CORRESPONDANTS							
ETABLISSEMENTS FINANCIERS À CARACTÈRE BANCAIRE (NOSTRI)			437 695 535				1 349 907
CRÉANCES RATTACHÉES SUR ETS FINANCIERS À CARACTÈRE BANCAIRE							
<b>AUTRES COMPTES ORDINAIRES CHEZ LES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>60 099 908</b>					<b>60 099 908</b>	<b>3 468 274 821</b>
DÉPÔTS À TERME CONSTITUÉS							3 468 274 821
CRÉANCES RATTACHÉES SUR DÉPÔTS TERME CONSTITUÉS							
DÉPÔT DE GARANTIE CONSTITUÉS							
CRÉANCES RATTACHÉES SUR DÉPÔT DE GARANTIE CONSTITUÉS							
DOTATIONS FONDS DE GARANTIE PERM	60 099 908						
<b>COMPTES ORDINAIRES DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS-DÉBITEURS</b>		<b>38 008 604</b>				<b>38 008 604</b>	<b>1 402 406</b>
BANQUES ET CORRESPONDANTS							
CRÉANCES RATTACHÉES SUR BANQUES ET CORRESPONDANTS							
ETABLISSEMENTS FINANCIERS À CARACTÈRE BANCAIRE		1 467 902					1 402 406
CRÉANCES RATTACHÉES ETS FINANCIERS À CARACTÈRE BANCAIRE		36 540 702					
<b>PRÊTS</b>		<b>16 065 232 373</b>				<b>16 065 232 373</b>	<b>9 543 244 588</b>
<b>COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR</b>							
<b>PRÊTS À TERME</b>		<b>16 065 232 373</b>				<b>16 065 232 373</b>	<b>9 543 244 588</b>
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE</b>							
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR</b>							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
IMPAYÉS SUR VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
CRÉANCES RATTACHÉES							
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME</b>							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
IMPAYÉS SUR VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES RATTACHÉES SUR VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>13 371 124 169</b>	<b>20 237 830 727</b>	<b>437 695 535</b>			<b>34 046 650 431</b>	<b>27 200 304 149</b>
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>13 371 124 169</b>	<b>20 237 830 727</b>	<b>437 695 535</b>			<b>34 046 650 431</b>	<b>27 200 304 149</b>



#### 4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée),
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)		174 423	20 266	866 005 396	22 272 977 883	23 139 177 968	27 703 172 156
PRÊTS À TERME	43 157 946 009	30 533 760		48 236 240 068	107 782 914 085	199 207 633 922	190 966 706 001
PORTFEUILLE D'EFFETS COMMERCIAUX							
CRÉDITS DE CAMPAGNE							
CRÉANCES RATTACHÉES SUR CRÉDITS DE CAMPAGNE							
VALEURS RECUES EN PENSION À TERME							
OPÉRATION DE LOCATION FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		16 191 940		4 331 187 767	29 550 646 542	33 898 026 249	38 136 800 014
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>43 157 946 009</b>	<b>46 900 123</b>	<b>20 266</b>	<b>53 433 433 231</b>	<b>159 606 538 510</b>	<b>256 244 838 139</b>	<b>256 806 678 171</b>
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (***)							
DÉPRÉCIATIONS		-21 484 848		-3 510 788 359	-11 330 856 032	-14 863 129 239	-16 567 304 502
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>43 157 946 009</b>	<b>25 415 275</b>	<b>20 266</b>	<b>49 922 644 872</b>	<b>148 275 682 478</b>	<b>241 381 708 900</b>	<b>240 239 373 669</b>

#### 4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
<b>PORTEFEUILLE DE TRANSACTION</b>								
DONT COTÉ								
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET TIAP</b>	<b>115 403 233 054</b>		<b>1 438 324 606</b>	<b>116 841 557 660</b>	<b>142 025 842 536</b>	<b>1 438 324 606</b>	<b>143 464 167 142</b>	
BRUT								

#### 4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE ( DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE )
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				15 170 489 000		625 170 557	625 170 557	762 710 557	
TITRES DE PARTICIPATIONS				5 042 000 000		28 370 000	28 370 000	28 370 000	

#### 4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>22 705 923 718</b>	<b>3 243 102 568</b>	<b>1 569 017 698</b>	<b>24 380 008 588</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION	2 251 018 655	303 469 314	407 112 401	2 147 375 568
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	20 454 905 063	2 939 633 254	1 161 905 297	22 232 633 020
<b>IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION</b>				
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS EXPLOITATION				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	12 641 390 000	2 773 241 546	330 301 975	15 084 329 571

#### **4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés**

---

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
<b>COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS</b>		<b>2 191 412 839</b>	<b>222 366 750</b>			<b>2 413 779 589</b>	<b>7 306 365 962</b>
<b>COMPTES ORDINAIRES CHEZ LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS-CRÉDITEURS (NOSTRI)</b>		<b>984 442 388</b>				<b>984 442 388</b>	<b>4 262 387 886</b>
BANQUE CENTRALE							
BANQUES ET CORRESPONDANTS (NOSTRI)		984 442 388					1 994 574 204
ETABLISSEMENTS FINANCIERS À CA							2 267 813 682
<b>COMPTES ORDINAIRES DES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS-CRÉDITEURS (LORI)</b>		<b>1 206 970 451</b>				<b>1 206 970 451</b>	<b>1 448 758 097</b>
BANQUES ET CORRESPONDANTS		783 725 811					976 534 428
DETTES RATTACHÉES SUR BANQUES ET CORRESPONDANTS							2
ETABLISSEMENTS FINANCIERS À CARACTÈRE BANCAIRE		423 244 640					472 223 667
DETTES RATTACHÉES ETABLISSEMENTS FINANCIERS À CARACTÈRE BANCAIRE							
<b>AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>			<b>222 366 750</b>			<b>222 366 750</b>	<b>1 595 219 979</b>
DÉPÔTS À TERME REÇUS			222 366 750			222 366 750	1 595 219 979
DÉPÔTS À TERME REÇUS			100 000 000			100 000 000	1 506 205 479
DETTES RATTACHÉES SUR DÉPÔTS À TERME REÇUS			122 366 750			122 366 750	89 014 500
AUTRES DÉPÔTS REÇUS							
AUTRES DÉPÔTS REÇUS							
DETTES RATTACHÉES SUR AUTRES DÉPÔTS REÇUS							
AUTRES EMPRUNTS							
AUTRES EMPRUNTS							
DETTES RATTACHÉES SUR AUTRES EMPRUNTS							
<b>EMPRUNTS</b>	<b>74 382 000 000</b>	<b>16 942 069 359</b>	<b>10 027 793 559</b>			<b>101 351 862 918</b>	<b>129 322 129 477</b>
<b>EMPRUNTS AU TITRE S DU MARCHÉ MONÉTAIRE</b>	<b>74 382 000 000</b>					<b>74 382 000 000</b>	<b>86 381 000 000</b>
EMPRUNTS AU TITRE DES ADJ. PÉRIOD. DU MARCHÉ MONÉTAIRE	74 382 000 000						86 381 000 000
<b>EMPRUNTS À TERME</b>		<b>16 942 069 359</b>	<b>10 027 793 559</b>			<b>26 969 862 918</b>	<b>42 941 129 477</b>
EMPRUNTS À TERME		13 676 859 645				13 676 859 645	42 373 327 696
EMPRUNTS A TERME MT		2 895 356 110				2 895 356 110	
AUTRES EMPRUNTS			10 027 793 559			10 027 793 559	
DET RAT. S/EMPR À TERME		369 853 604				369 853 604	567 801 781
<b>TOTAL</b>	<b>74 382 000 000</b>	<b>19 133 482 198</b>	<b>10 250 160 309</b>			<b>103 765 642 507</b>	<b>136 628 495 439</b>

#### 4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	ETATS ET ASSIMILES	ISBLSM	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	3 803 600 212	697 905 212	577 605 630	64 367 348 182	57 742 103 994	127 188 563 230	123 654 335 543
COMPTES ET DEPOTS A TERME	9 581 000 000		1 250 000 000	8 479 801 319	62 883 135 795	82 193 937 114	82 909 837 573
VALEURS DONNEE EN PENSION LIVREE							
COMPTE D'EPARGNE A REGIME SPECIAL		57 758 936	115 613	53 888 195 807	6 408 700 476	60 354 770 832	47 275 015 019
AUTRES DEPOTS	10 000	1 236 360 115	31 962 975	719 861 608	19 020 616 627	21 008 811 325	20 474 611 496
<b>TOTAL</b>	<b>13 384 610 212</b>	<b>1 992 024 263</b>	<b>1 859 684 218</b>	<b>127 455 206 916</b>	<b>146 054 556 892</b>	<b>290 746 082 501</b>	<b>274 313 799 631</b>

#### 4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission:

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
<b>DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS</b>							
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	EUR	8 000 000	3,85%	PÉN. RETARD 2%/REMB ANT 1,5%	SEMESTRIEL	5 247 656 000	3 148 593 600
À DURÉE DÉTERMINÉE	EUR	8 000 000	3,85%	PÉN. RETARD 2%/REMB ANT 1,5%	SEMESTRIEL	5 247 656 000	3 148 593 600
<b>TOTAL</b>		<b>8 000 000</b>				<b>5 247 656 000</b>	<b>3 148 593 600</b>



#### 4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	16 567 304 502	7 529 079 700	120 156 772	9 113 098 191	14 863 129 239
DÉPRÉCIATIONS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
PROVISIONS	1 057 000 648	300 000 000		636 474 700	720 525 948
<b>TOTAL</b>	<b>17 624 305 150</b>	<b>7 829 079 700</b>	<b>120 156 772</b>	<b>9 749 572 891</b>	<b>15 583 655 187</b>

### 4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	<b>12 000</b>	<b>6 913</b>	<b>10 418</b>	<b>29 331</b>
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017</b>	<b>12 000</b>	<b>6 913</b>	<b>10 418</b>	<b>29 331</b>
AUGMENTATIONS/ RÉDUCTION DE CAPITAL	12 000			12 000
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			10 114	10 114
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-1 333	-1 333
REPORT À NOUVEAU			-1 639	-1 639
PRIMES LIÉES AU CAPITAL		-6 913		-6 913
RÉSERVES			-2 068	-2 068
AUTRES MOUVEMENT			-1 381	-1 381
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>14 111</b>	<b>38 111</b>
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE				
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE				-4 017
<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018</b>				<b>34 093</b>
AUGMENTATIONS/ RÉDUCTION DE CAPITAL				
REPORT À NOUVEAU				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			-8 509	8 509
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-4 267	-4 267
AUTRES MOUVEMENT				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>14 335</b>	<b>38 335</b>

#### 4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL
			31/12/18	31/12/17	
<b>PERSONNES MORALES</b>					
- DONT ETAT					
- DONT ORGANISMES PUBLICS					
<b>AUTRES PERSONNES MORALES</b>	<b>IVOIRIENNE</b>		<b>14 816 900</b>	<b>14 816 900</b>	<b>61,7%</b>
	<b>SÉNÉGALAISE</b>		<b>1 746 120</b>	<b>1 746 120</b>	<b>7,3%</b>
<b>PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS</b>	<b>DIVERSES</b>		<b>7 219 880</b>	<b>7 219 880</b>	<b>30,1%</b>
	<b>SÉNÉGALAISE</b>		<b>88 071</b>	<b>88 071</b>	<b>0,6%</b>
	<b>MALIENNE</b>		<b>41 580</b>	<b>74 980</b>	<b>0,3%</b>
	<b>FRANÇAISE</b>		<b>33 400</b>		
<b>SALARIÉS</b>	<b>SÉNÉGALAISE</b>		<b>54 049</b>	<b>54 049</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>24 000 000</b>	<b>24 000 000</b>	<b>100%</b>

#### 4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
<b>ACTIF</b>	<b>87 868 461 273</b>	<b>33 718 723 660</b>	<b>91 603 227 910</b>	<b>127 646 694 691</b>	<b>60 234 930 950</b>	<b>401 072 038 484</b>
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	35 020 948 277			7 065 376 059	762 447 588	42 848 771 924
CRÉANCES CLIENTÈLE	42 105 066 724	28 421 166 711	50 333 235 327	64 258 494 276	56 263 745 862	241 381 708 900
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	10 742 446 272	5 297 556 949	41 269 992 583	56 322 824 356	3 208 737 500	116 841 557 660
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT						
TITRES D'INVESTISSEMENT						
<b>TOTAL</b>	<b>87 868 461 273</b>	<b>33 718 723 660</b>	<b>91 603 227 910</b>	<b>127 646 694 691</b>	<b>60 234 930 950</b>	<b>401 072 038 484</b>
<b>PASSIF</b>	<b>78 394 696 227</b>	<b>176 445 091 167</b>	<b>79 889 137 582</b>	<b>33 481 575 349</b>	<b>26 301 224 683</b>	<b>394 511 725 008</b>
DETTE INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	76 573 412 839		222 366 750	14 681 575 349	12 288 287 569	103 765 642 507
DETTE À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	1 821 283 388	176 445 091 167	79 666 770 832	18 800 000 000	14 012 937 114	290 746 082 501
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						

#### 4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
EUR	850 437 811 792	850 437 995 460	105 150 174 074	91 034 631 456	968 356 021 411	963 108 365 411	87 812 533 938	141 277 646 893
USD	185 288 385 265	185 288 385 265	31 525 201 119	26 866 120 929	705 059 953 290	705 059 953 839	43 814 777 562	104 880 442 293
CAD	1 631 435 432	1 631 435 432	367 797 390	703 910 977	1 065 949 763	1 065 949 326	482 026 361	88 346 646
GBP	2 879 232	2 879 232		125 497 868	2 916 696	2 916 696		218 517 852
CHF	704 182 808	704 182 808	479 071 968	8 425 756	715 948 107	715 948 107	506 210 841	35 706 495
XAF	3 790 127 778	3 790 127 778		7 644 700	3 448 177 912	3 448 177 912		1 355 254 443
<b>TOTAL</b>	<b>1 041 854 822 307</b>	<b>1 041 855 005 975</b>	<b>137 522 244 551</b>	<b>118 746 231 686</b>	<b>1 678 648 967 179</b>	<b>1 673 401 311 291</b>	<b>132 615 548 702</b>	<b>247 855 914 622</b>

**4.17. Engagements de financement et de garantie**

<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/18</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>115 157 851 674</b>	<b>114 078 726 029</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>15 199 425 395</b>	<b>13 372 414 984</b>
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	2 016 689 872	1 699 122 782
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	10 461 626 967	11 539 292 202
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	2 721 108 556	134 000 000
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>		
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>115 157 851 674</b>	<b>114 078 726 029</b>
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES	160 312 279	
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	113 435 640 135	114 016 826 769
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	1 561 899 260	61 899 260
ENGAGEMENTS DOUTEUX	579 891 718	469 015 479
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>302 242 229 973</b>	<b>304 961 253 165</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>		
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>302 242 229 973</b>	<b>304 961 253 165</b>
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	302 242 229 973	304 961 253 165

#### 4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	88 509 892 460	914964-914968-914965-914970-914961-914161-914162-914962-914966-914160- 914960-914963 -SC	
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	216 451 360 705	914120-914121-914137-914138-914144-914354-914913-914914-914915-914916-914917 914918-914921-914922-914933-914937-914938-914940-914941-914942-914944- 914950-914954-914985-914990 -SC	
<b>TOTAL</b>	<b>304 961 253 165</b>		

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	-127 451 141 013	901-902-903-911-913 -SD	
<b>TOTAL</b>	<b>-127 451 141 013</b>		

#### 4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT</b>			
REP DE DÉPRÉCIATION/CRÉANCES EN SOUFFRANCE			
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>-6 139 838 732</b>	<b>1 047 957 015</b>	<b>-22 131 138</b>
REP DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL	3 104 282 860	9 473 830 052	10 275 680 545
DOT DÉPRÉCIATION/CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-9 049 511 823	-6 693 781 383	-7 529 079 700
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-194 609 769	-1 732 091 654	-2 768 731 983
RÉCUPÉRATIONS DE CRÉANCES AMORTIES			
<b>AUTRES RISQUES</b>	<b>-170 588 358</b>	<b>-138 356 458</b>	<b>336 474 700</b>
RÉP DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL			
RÉP DE PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	121 656 484	241 643 542	636 474 700
REPRISE DE PROVISIONS RÈGLEMENTÉES			
DOTATION PROVISION AUTRES PROVISION RISQUE CHARGE	-292 244 842	-380 000 000	-300 000 000
DOTATION AU PROVISION RÈGLEMENTÉ			
<b>TOTAL</b>	<b>-6 310 427 090</b>	<b>909 600 557</b>	<b>314 343 562</b>



#### 4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents. Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉLÉMENTS	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES</b>	<b>29 330 071 067</b>	<b>34 092 981 611</b>	<b>38 335 000 420</b>
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>			
PRODUIT NET BANCAIRE	21 984 503 020	24 819 080 709	24 948 536 372
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 051 182 396	10 243 898 296	9 151 486 285
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS			116 296 415
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-5	-130 250 250	-759 097 224
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 051 182 391</b>	<b>10 113 648 046</b>	<b>8 508 685 476</b>
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	338	421	319
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	1 111	178	178
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	3 012 081 953	3 310 105 692	4 087 042 447
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS			
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	245	281	348

#### 4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
<b>BILAN</b>	<b>449 935 578 052</b>				<b>449 935 578 052</b>	<b>459 147 422 546</b>
ACTIF	449 935 578 052				449 935 578 052	459 147 422 546
PASSIF	449 935 578 052				449 935 578 052	459 147 422 546
<b>HORS BILAN</b>	<b>432 412 394 178</b>				<b>432 412 394 178</b>	<b>432 599 507 042</b>
ENGAGEMENTS DONNÉS	127 451 141 013				127 451 141 013	130 357 277 069
ENGAGEMENTS REÇUS	304 961 253 165				304 961 253 165	302 242 229 973
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>24 948 536 372</b>				<b>24 948 536 372</b>	<b>24 819 080 709</b>
PRODUIT NET BANCAIRE	24 948 536 372				24 948 536 372	24 819 080 709

#### 4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2017	31/12/2018
<b>RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE</b>	<b>1 895 122 451</b>	<b>1 987 390 308</b>
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	1 744 096 039	1 852 480 964
INDEMNITÉ DE FONCTION	34 109 764	39 993 859
AVANTAGES EN NATURE	116 916 648	94 915 485
<b>PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS</b>		
NOMBRE D' ACTIONS	24 000 000	24 000 000
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	2 500	2 020
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12	2 500	2 020
<b>AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI</b>	<b>300 533 291</b>	<b>539 656 290</b>
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	91 416 917	277 640 767
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	209 116 374	262 015 523
<b>ASSURANCE MALADIE</b>	<b>156 262 754</b>	<b>273 948 925</b>
<b>AUTRES AVANTAGES</b>		

#### **4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants**

---

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT *		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
<b>PRÊTS</b>		<b>1 880</b>	<b>1 623</b>		
	MEMBRE CA	15	8	7	
	MEMBRE CA	1 300	1 193	9	COMITÉ CRÉDIT ÉLARGI DONT PCA
	PERSONNEL DE DIRECTION	60	49	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50	39	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	16	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	6	6	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	79	60	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	15	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	12	11	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	40	25	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	13	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	12	9	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	8	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50	40	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	15	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	8	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	7	6	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	5	5	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	3	2	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	1	1	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	40	32	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	20	16	1	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	10	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	8	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	10	8	2	
	PERSONNEL DE DIRECTION	50	21	4	

(\*) En millions de F CFA

#### 4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

---

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/18				31/12/17			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
<b>ACTIF</b>								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES								
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS								
PRÊTS								
TITRES								
AUTRES ACTIFS								
<b>TOTAL</b>								
<b>PASSIF</b>								
DÉPÔTS								
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS								
AUTRES EMPRUNTS				5 247 656 000				5 247 656 000
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				10 027 793 589				
<b>TOTAL</b>				<b>15 275 449 589</b>				<b>5 247 656 000</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉES</b>								
ENGAGEMENT DE FINANCEMENTS DONNÉES								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
<b>TOTAL</b>								
<b>PRODUITS ET CHARGES</b>				<b>-754 927 865</b>				<b>-202 034 756</b>
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				-202 034 756				-202 034 756
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES								
COMMISSIONS (PRODUITS)								
COMMISSIONS (CHARGES)								
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES				-552 893 109				
<b>TOTAL NET</b>				<b>-754 927 865</b>				<b>-202 034 756</b>

#### 4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2017	31/12/2018
COMPTES COURANTS	56 750	72 234
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ÉTAT		
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	1 183	1 221
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DU RDM	4 706	4 827
COMPTES D'ÉPARGNE	141 484	179 928
COMPTES À TERME	162	174
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	4 199	3 878

#### 4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2017	31/12/2018
GUICHETS PERMANENTS	55	59
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	39	44
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		



#### 4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	35	35	4	2	1	39	38	833 900 303	710 200 616	292 506 890	26 861 460	108 280 536	1 126 407 193	845 342 612		
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS																
AGENTS DE MAITRISE	103	125	3	10	1	107	136	902 084 343	922 945 904	17 630 434	54 385 640	7 160 445	16 857 026	926 875 222	994 188 570	
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	11	22				11	22	69 155 009	125 073 841				69 155 009	125 073 841		
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>182</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>157</b>	<b>196</b>	<b>1 805 139 655</b>	<b>1 758 220 361</b>	<b>310 137 324</b>	<b>81 247 100</b>	<b>7 160 445</b>	<b>125 137 562</b>	<b>2 122 437 424</b>	<b>1 964 605 023</b>	

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAITRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	48	113	1				49	113
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>113</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>113</b>